

# Carrières de Gouviard

*Carrière du Pont de Pierre*

22510 BRÉHAND

Téléphone 02 96 73 45 45

Fax 02 96 73 51 26

*Carrière du Gouviard*

22640 PLÉNÉE-JUGON

Téléphone 02 96 31 81 08

Fax 02 96 31 88 87

*Carrière de Baudry*

22480 CANIHUEL

Téléphone 02 96 24 30 47

Fax 02 96 24 39 96

**CARRIÈRE DE GOUVIARD**  
**Commune de PLÉNÉE-JUGON**  
*Département des Côtes d'Armor*



Dossier de  
**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT,  
D'APPROFONDISSEMENT ET D'EXTENSION DE CARRIÈRE**

**FASCICULE 6**

**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**  
**Annexe 13**

Dossier réalisé avec la collaboration de :



**Géoarmor environnement**

16, rue de Cézembre - 35135 CHANTEPIE  
Tél : 02.99.41.47.02 - Fax : 02.99.41.52.02

geoarmor@geoarmor.com

MT/R5152a - Juillet 2011

# S.A.S. CARRIÈRES DE GOUVIARD

22640 PLÉNÉE-JUGON

Tél. : 02.96.31.81.08 - Fax : 02.96.31.88.87

---

## CARRIÈRE DU GOUVIARD

Commune de PLÉNÉE-JUGON

*Département des Côtes d'Armor*

### RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Annexe 13 -

*Dénomination du ou des auteurs de l'étude*

**S.A.S CARRIÈRES DE GOUVIARD**

22640 PLÉNÉE-JUGON

Tél. : 02.96.31.81.08 - Fax : 02.96.31.88.87

*Monsieur Jean Marie LESSARD*

*assistée du Bureau d'Etudes*

**GÉOARMOR ENVIRONNEMENT**

16, rue de Cézembre - 35135 CHANTEPIE

Tél. : 02.99.41.47.02 - Fax : 02.99.41.52.02

*Coordinateur de l'étude : Marc THIEBOT*

# **I- CADRE DU PROJET**

---

*(Cf. Localisation en annexe 1 et occupation des sols en annexe 2)*

## **I.1- SITUATION ACTUELLE**

Les activités suivantes existent déjà sur le site de Gouviard :

- exploitation de carrière de roche massive à ciel ouvert,
- traitement par concassage-criblage dans des installations fixes,
- production actuellement autorisée de 400 000 tonnes/an

L'activité extractive et le traitement des matériaux dans l'installation de concassage-criblage ont été autorisés successivement par les Arrêtés Préfectoraux du 10 décembre 1992 et du 31 mai 1999. En parallèle, une activité de centrale d'enrobage a été accordée à la Société BEUREL T.P. (Arrêté Préfectoral du 8 février 2002) sur une plate-forme aménagée en partie Nord du site.

## **I.2- LE PROJET**

La présente demande concerne :

- le renouvellement et l'extension de la carrière pour une superficie totale de 54,9 ha et une durée de 30 années,
- l'augmentation de la production moyenne annuelle de 400 000 tonnes à 1 000 000 tonnes,
- l'approfondissement de l'excavation jusqu'à la cote 11 m N.G.F.,
- la possibilité d'utiliser un concasseur mobile sur les aires d'extraction.

### **I.3- MODALITÉS D'EXPLOITATION**

*(Cf. Plans et photos en annexe 3)*

- ▶ Elles seront inchangées par rapport à la situation actuelle avec :
  - décapage à la pelle mécanique et stockage des terres végétales et de découvertes,
  - abattage de la roche par tir de mines,
  - transport par tombereaux jusqu'aux installations de traitement,
  - enlèvement des produits finis par camions routiers.
  
- ▶ Le poste de traitements primaire a été récemment remplacé par de nouvelles installations et déplacé en fond de fouille, limitant ainsi les émissions de poussières et les nuisances sonores.
  
- ▶ L'activité nécessite l'emploi permanent des engins et matériels suivants :
  - chargeuses
  - pelles mécaniques
  - dumpers
  - 1 foreuse (usage ponctuel)
  - 1 tracteur avec 1 tonne d'eau
  - installations de concassage-criblage fixes et mobiles
  - 1 manuscopique.
  
- ▶ Les matériaux sont et seront utilisés pour les chantiers locaux (agglomération briochine et dinanaise essentiellement).

## **II- IMPACT DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION**

### **II.1- PAYSAGE**

- ▶ Les effets du projet sur le paysage ont été appréhendés par l'étude paysagère jointe en annexe 10 (Fascicule 3).
- ▶ Les mesures prises pour atténuer la perception visuelle sont liées à :
  - la remise en état progressive du site,
  - la présence d'écrans constitués par des merlons végétalisés.

### **II.2- MILIEU NATUREL**

- ▶ Les risques d'atteinte aux milieux naturels se limitent au milieu aquatique avec, comme dans la situation actuelle, les risques de rejet polluants dans les eaux du Quiloury, rivière classée en première catégorie piscicole.
- ▶ Les mesures prises pour éviter de tels événements sont :
  - la présence d'un pédiluve,
  - la présence de bassins de décantation,
  - la collecte des eaux de ruissellement,
  - le suivi qualitatif des eaux rejetées,
  - le confinement des hydrocarbures,
  - la réutilisation quasi permanente de l'ensemble des eaux d'exhaure pour les besoins de la carrière et notamment le lavage des sables,
  - la modification du circuit des eaux pour séparer notamment les eaux de ruissellement des eaux du ru Pré Guérin.

### **II.3- LES EAUX**

*(Cf. annexe 5)*

- ▶ Il n'existe pas de captage d'eaux (souterraine ou superficielle) destiné à l'eau potable à proximité du site.
- ▶ Les mesures prises pour protéger les eaux du Quiloury ont été présentées au paragraphe précédent.
- ▶ L'étude d'impact a par ailleurs montré l'absence d'impact quantitatif justificatif de l'extension de la carrière sur le débit du Quiloury.
- ▶ L'extension de l'excavation peut augmenter les rabattements périphériques des eaux souterraines. Cette excavation sera maintenue à 100 m au minimum des habitations riveraines.

## **II.4- LE VOISINAGE**

*(Cf. annexe 6)*

- ▶ L'extension va modifier les nuisances liées au bruit, aux poussières et aux vibrations.
- ▶ Les mesures prises pour limiter ces nuisances concernent :
  - le maintien de la fosse principale d'extractions à 100 mètres des habitations riveraines,
  - la limitation des charges unitaires d'explosifs, en se rapprochant des habitations,
  - le suivi environnemental du site, en particulier pour les bruits, les poussières et les vibrations.

## **II.5- LE RÉSEAU ROUTIER**

*(Cf. annexe 4)*

Le plan joint en annexe 4 présente les tracés futurs de la R.D. n°59 et de la V.C. n°9. Ces aménagements routiers sont le fruit d'un travail de concertation de plusieurs années mené entre la S.A.S. CARRIÈRES DE GOUVIARD, la Mairie de PLÉNÉE-JUGON et le Conseil Général des Côtes d'Armor.

Il permet de limiter considérablement les nuisances associées au trafic des camions vis-à-vis des habitations périphériques et notamment les lieu-dits : La Hautière, Les Touches et la Ville-ès-Fray. Par ailleurs, cet aménagement permet d'isoler les activités de la carrière de son environnement immédiat limitant ainsi les risques accidentels et les nuisances telles que les vues sur le site.

### III- LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

---

Le projet d'extension de la Carrière du Gouviard est motivé par :

- la présence d'un site de carrière existant et autorisé par le P.L.U.,
- les aménagements routiers réalisés permettent un accès rapide à la R.N. n°12 en évitant les habitations,
- le maintien des emplois associés à la carrière,
- la qualité des matériaux présents sur le site permettant de les utiliser pour la fabrication d'enrobés et de bétons.

## IV- LA SANTÉ HUMAINE

---

Les mesures et moyens mis en œuvre sont destinés à limiter les transferts de fines vers le milieu extérieur par la collecte des eaux de ruissellement vers les bassins de décantation, un entretien suivi des voies et accès.

À noter également :

- l'entretien des matériels roulants (limitation des émissions gazeuses et de la consommation énergétique).
- le suivi médical des personnels



Les autres aspects évoqués dans l'étude d'impact n'ont pas été identifiés comme critères de nuisance et gêne notable. Ils ne seront pas repris dans le présent résumé.



**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA CARRIÈRE DE GOUVIARD**

IMPACT TRAITÉ	MOYENS D'ATTÉNUATION
<b>LE PAYSAGE (cf. fascicule 3) :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aspect topographique (1)</li> <li>▶ Aspect visibilité (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- talus et merlons intégrés à la périphérie</li> <li>- bordures du périmètre aménagées, végétalisation</li> <li>- aménagement des fronts arrivés à terme</li> <li>- renforcement du caractère bocager</li> <li>- primaire en fond de fouille</li> </ul>
<b>ASPECTS BIOLOGIQUES :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Milieu terrestre (1)</li> <li>▶ Milieu aquatique (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- végétalisation : plantations de haies, ensemencements, entretien,...</li> <li>- adaptation du circuit des eaux afin de limiter l'impact sur les eaux restituées au milieu extérieur</li> <li>- limitation des rejets, absence de stockage de carburants</li> <li>- préservation de la source S1 et de la mare qu'elle alimente</li> </ul>
<b>LES EAUX :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recueil et passage des eaux pluviales sur la carrière (2)</li> <li>▶ Drainage des eaux souterraines (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- passage dans des bassins de décantation</li> <li>- collecte vers des points de traitement adaptés</li> <li>- recyclage complet des eaux d'exhaure</li> <li>- drainages périphériques limités</li> <li>- engagement de substitution en cas d'assèchement</li> </ul>
<b>LE VOISINAGE :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les bruits (2)</li> <li>▶ Les poussières et les boues (2)</li> <li>▶ Les trafics (2)</li> <li>▶ Les tirs de mines (2)</li> <li>▶ Fumées, odeurs, déchets (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation primaire en fond de fouille</li> <li>- aménagement des espaces périphériques</li> <li>- fermeture maximale du site (merlon + végétation)</li> <li>- travail en contrebas des terrains naturels</li> <li>- aménagement de l'accès (enrobé)</li> <li>- entretien de l'aire de circulation</li> <li>- aspersion des pistes et des aires de chargement</li> <li>- système de dépoussiérage sur les installations</li> <li>- présence d'un pédiluve avec rampe d'aspersion</li> <li>- circuit d'enlèvement par voies bien définies</li> <li>- aménagement et entretien de la voie de sortie et des zones de traversées</li> <li>- déplacement de la R.D. 59 et de la V.C. n°9 et nouvel accès</li> <li>- 10 contrôles de vibrations par an</li> <li>- adaptation des tirs par rapport aux zones à protéger</li> <li>- entretien des engins</li> <li>- élimination des déchets après tri sélectif</li> </ul>
<b>AUTRES ASPECTS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les servitudes (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adaptation des axes de circulation et réseaux actuels</li> <li>- compatibilité des documents d'urbanisme</li> <li>- remise en état rive gauche du Quiloury</li> </ul>

(1) aspect durable

(2) aspect temporaire (à l'échelle de la durée d'activité)

## V- REMISE EN ÉTAT DU SITE

---

*(Cf. plans en annexe 7)*

Les perspectives de réhabilitation de ce type d'extraction en roches massives se heurtent à des contraintes qui les rendent peu aisément modelables et ne permettent pas d'envisager un retour à la morphologie initiale.

Il convient donc d'élaborer un projet d'aménagement qui prendra en compte les conditions rencontrées lors de l'exploitation ; projet qui intégrera les contraintes topographiques, hydrauliques et de sécurité.

La remise en état des lieux correspond en partie aux aménagements réalisés pendant la phase active : chemins et merlons périphériques, purge et végétalisation des fronts supérieurs arrivés à terme.

La vocation du site de Gouviard est, compte-tenu des investissements mis en oeuvre (aménagement du réseau routier, modernisation des installations, ...) et de l'importance du gisement, de perdurer au delà des 30 années sollicitées.

Pour cela, une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter sera déposée à l'issue de la période autorisée.

Cependant, ne pouvant préjuger actuellement de l'autorisation ou non de poursuivre l'exploitation au delà des 30 années demandées, il convient d'envisager une remise en état du site.

Pour cette remise en état le pompage d'exhaure serait stoppé et un plan d'eau se formera, accompagné d'espaces agricoles sur les terrains occupés par les zones annexes (installations de traitement, stocks, atelier...). En outre, les terrains de la carrière actuelle classés "Nd" sur le nouveau P.L.U. de la commune de PLÉNÉE-JUGON et localisés en rive gauche du Quiloury seront remis en état dans un délai de 5 années sous la forme d'espaces naturels et de zones humides.

## V- REMISE EN ÉTAT DU SITE

*(Cf. plans en annexe 7)*

Les perspectives de réhabilitation de ce type d'extraction en roches massives se heurtent à des contraintes qui les rendent peu aisément modelables et ne permettent pas d'envisager un retour à la morphologie initiale.

Il convient donc d'élaborer un projet d'aménagement qui prendra en compte les conditions rencontrées lors de l'exploitation ; projet qui intégrera les contraintes topographiques, hydrauliques et de sécurité.

La remise en état des lieux correspond en partie aux aménagements réalisés pendant la phase active : chemins et merlons périphériques, purge et végétalisation des fronts supérieurs arrivés à terme.

La vocation du site de Gouviard est, compte-tenu des investissements mis en oeuvre (aménagement du réseau routier, modernisation des installations, ...) et de l'importance du gisement, de perdurer au delà des 30 années sollicitées.

Pour cela, une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter sera déposée à l'issue de la période autorisée.

Cependant, ne pouvant préjuger actuellement de l'autorisation ou non de poursuivre l'exploitation au delà des 30 années demandées, il convient d'envisager une remise en état du site.

Pour cette remise en état le pompage d'exhaure serait stoppé et un plan d'eau se formera, accompagné d'espaces agricoles sur les terrains occupés par les zones annexes (installations de traitement, stocks, atelier...). En outre, les terrains de la carrière actuelle classés "Nd" sur le nouveau P.L.U. de la commune de PLÉNÉE-JUGON et localisés en rive gauche du Quiloury seront remis en état dans un délai de 5 années sous la forme d'espaces naturels et de zones humides.